

CHANGEMENT BANCAIRE VERIFONE E-COMMERCE

Votre changement en 2 étapes

1. **Retourner ce dossier** complété et signé, accompagné des pièces justificatives selon votre demande :

Changement de numéro de contrat monétique VAD ou VADS uniquement
Votre contrat nous permet de rediriger vos transactions vers votre nouvelle banque.
Compléter la page 2.

Changement de numéro de contrat VAD et de RIB
Remplir l'intégralité du document et joindre un RIB à votre dossier.

Je confirme ma volonté d'effectuer un changement de VAD ou de contrat VAD et de RIB sur mon compte :
Modification(s) facturée(s) 150€ HT

Changement de RIB uniquement
Votre RIB nous permet uniquement de procéder au prélèvement de nos factures.
Compléter uniquement le bloc Entité contractante en page 2 et le mandat de prélèvement SEPA en page 4.
Joindre un RIB à votre dossier.

Je confirme ma volonté d'effectuer un changement de RIB sur mon compte : Modification facturée 50€

Contrat et documents à envoyer par mail :

contact-paybox@verifone.com

2. **Le changement de RIB** sera effectif sous 1 semaine

A réception de votre demande pour **le changement de numéro de contrat VAD**, vous recevrez un mail vous invitant à prendre contact avec notre service support pour planifier un RDV afin de procéder à la migration de votre contrat. Le mode opératoire concernant l'intervention se trouvera dans cet e-mail.

Nom de l'entreprise : Cliquez ici pour entrer du texte.

Fait à : Cliquez ici pour entrer du texte.

Le : Cliquez ici pour entrer une date.

Nom du signataire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Fonction : Cliquez ici pour entrer du texte.

Cachet de l'entreprise :	Signature précédée de la mention "lu et approuvé"
--------------------------	---

Fiche d'inscription

Entité contractante (utilisatrice de la solution PAYBOX ®)

Raison sociale : Cliquez ici pour entrer du texte.

N° client (indiqué sur vos factures) :

Adresse:

Code Postal :

Ville :

Pays :

Contact / Intégrateur :

Téléphone :

Mobile :

e-mail :

Banque / Acquéreur ayant délivré le contrat VAD

Nom de la banque/ acquéreur : Cliquez ici pour entrer du texte.

Ville :

Contact commercial :

Téléphone :

e-mail :

Information concernant votre contrat VAD ou votre affiliation

Nouveau numéro de contrat VAD (7 chiffres) :

Ce numéro doit être réservé à l'usage exclusif de Verifone e-commerce et de ce fait n'être utilisé par aucune autre plateforme de paiement.

Numéro de rang (3 chiffres- *facultatif*) :

Code banque (5 premiers chiffres de votre RIB) :

Mon contrat est de type VADS 3-D Secure et je demande à Verifone e-commerce de procéder à son paramétrage*:

OUI

NON

**Si votre contrat est de type VADS, la modification du contrat VAD sera effective après enrôlement auprès de Visa/Mastercard.*

Numéro de contrat VAD actuel (7 chiffres) :

Option complémentaire payante**: Migration d'historique

Souhaitez-vous migrer l'historique de vos transactions et de vos abonnements : OUI

NON

Cette migration sera facturée 500 €/HT.

Dans ce cas, nous vous prions de bien vouloir signer le devis joint à ce formulaire.

DEVIS

Objet : Migration des Historiques

Entité contractante (utilisatrice de la solution PAYBOX ®)

Raison sociale : Cliquez ici pour entrer du texte.

N° client (indiqué sur vos factures) :

SIRET :

OU N° TVA intracommunautaire :

Description des opérations :

Suite à un changement de contrat VAD, Verifone e-commerce s'engage à migrer les historiques des transactions. Cette migration concerne les appels, les transactions et les remises.

Tarif : 500€ HT

Modalités de paiement :

Le paiement de la présente commande est exigible 10 jours après la date de signature, et s'effectue par prélèvement.

Cette commande s'entend ferme et définitive.

Nom du signataire : Cliquez ici pour entrer du texte.

Fait à : Cliquez ici pour entrer du texte.

Le :

Cachet de l'entreprise :	Signature précédée de la mention "lu et approuvé"
--------------------------	---

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) Verifone / Point Transaction Systems à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Verifone / Point Transaction Systems.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Informations concernant le créancier

Identifiant Créancier SEPA (ICS) :

F	R	3	8
---	---	---	---

Z	Z	Z
---	---	---

4	5	3	5	7	7
---	---	---	---	---	---

VERIFONE / POINT TRANSACTION SYSTEMS
12 rue Paul Dautier
78140 VELIZY- France

Informations concernant le débiteur

Vos coordonnées :

Société : Cliquez ici pour entrer du texte.

Nom, Prénom : Cliquez ici pour entrer du texte.

Adresse : Cliquez ici pour entrer du texte.

Code Postal : Ville :

Les coordonnées de votre compte :

IBAN :

BIC :

Type de paiement : Paiement récurrent

NB : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Référence Unique du Mandat (à remplir par Verifone / Point Transaction Systems) :

--	--	--	--	--	--	--	--

Cette référence vous sera communiquée avec votre première facture.

Fait à : Cliquez ici pour entrer du texte.

Le : 19/05/2017

Signature obligatoire

Joindre obligatoirement un RIB

Extrait du contrat d'utilisation

Annexe 2 – Option 3-D Secure

Préambule

L'Accepteur, ci-après dénommé « le Commerçant », a signé avec sa Banque Acquéreur un Contrat d'Acceptation Monétique pour les paiements en Vente A Distance Sécurisée (VADS) (3-D Secure).

Le Commerçant a choisi d'utiliser une solution PAYBOX, compatible avec le protocole 3-D Secure, comme moyen technique pour recevoir des paiements à distance sécurisés par cartes bancaires

Article 1 : OBJET

La présente Convention de Service a pour objet de déterminer les conditions d'utilisation du protocole 3-D Secure, permettant au Vendeur de bénéficier des garanties telles que définies dans l'article « Garantie du Paiement » des Conditions Générales du Contrat d'Acceptation des Cartes Bancaires, signées entre le Vendeur et sa Banque Acquéreur.

Article 1 : ACTIVATION DU PAIEMENT SECURISE 3-D SECURE

1.1 Enregistrement du Commerçant

La mise en œuvre du paiement sécurisé avec 3-D Secure nécessite un enregistrement préalable du Commerçant auprès des réseaux d'acceptation effectué par le Prestataire.

L'acceptation des paiements sécurisés avec 3-D Secure est conditionnée par la confirmation de l'enregistrement du Commerçant par sa Banque Acquéreur. Cette confirmation se matérialise par l'envoi au Commerçant par le Prestataire d'un courriel à l'adresse qu'il aura communiquée dans le contrat d'adhésion sous la rubrique « adresse de compte rendu de remise en banque ».

A la demande expresse de l'établissement bancaire acquéreur, le Prestataire peut être amenée à paramétrer 3-D Secure sur le compte du Commerçant.

1.2 Authentification du porteur par la Banque Emettrice de la carte

Le protocole 3-D Secure repose sur un système d'authentification des porteurs de cartes. L'utilisation de ce protocole transfère à la Banque Emettrice de la carte le soin d'authentifier son porteur avec quatre possibilités de réponse en retour qui permettent au Commerçant de poursuivre la transaction :

- 3DS_OK : Le porteur de la carte est bien inscrit au programme 3-D Secure et s'est bien authentifié ;
- 3DS_ATT : Le porteur de la carte est bien inscrit au programme 3-D Secure, mais n'a pas eu à s'authentifier, sa banque ayant répondu à sa place ;
- 3DS_ERROR : Le porteur de la carte est bien inscrit au programme 3-D Secure, mais une erreur s'est produite lors du processus d'authentification
- 3DS_NOT-ENROL : Le porteur de la carte n'a pas été inscrit au programme 3-D Secure par sa banque ;

1.3 Certaines Exceptions

Ne sont pas couverts par le paiement sécurisé 3-D Secure et sont exclus de son champ d'application :

- Certaines cartes sont exclues par les émetteurs du champ d'application de 3-D Secure. Ces exclusions sont identifiées dans les CGV de l'acquéreur. Certaines cartes Mastercard et Visa ne bénéficient du transfert de responsabilité qu'en cas d'authentification réussie (condition 3D_OK
- Les opérations de débit (Saisie-Manuelle) effectuées depuis l'Interface Back-office par le Commerçant.
- Les paiements récurrents générés à partir de l'option « abonnement » du Prestataire Le paiement en plusieurs fois, à l'exception du premier.

Article 2 : REGLES DE QUALIFICATION DES TRANSACTIONS

L'utilisation du paiement sécurisé 3-D Secure est soumis au strict respect des Conditions Générales du Contrat de Vente à Distance Sécurisée signé avec l'Acquéreur.

La responsabilité du prestataire est limitée au transfert des informations que lui communique la banque acquéreur du commerçant ou la banque émettrice du porteur. En aucun cas, le prestataire n'est responsable d'un transfert de responsabilité sur un paiement.

En cas de litige ou de contestation d'un paiement le commerçant doit s'adresser à l'acquéreur.

ARTICLE 3 – RESTITUTION DE L'INFORMATION

La solution PAYBOX SYSTEM met à disposition du Commerçant un indicateur dans le back-office mis à disposition du Commerçant. L'information communiquée au Commerçant se manifeste par 3 messages différents :

OUI : la transaction fait l'objet d'un transfert de responsabilité de la Banque Emettrice vers la Banque Acquéreur

NON : la transaction ne fait pas l'objet d'un transfert de responsabilité

NC : les informations relatives à la transaction en retour de la Banque Emettrice de la carte ne permettent pas de déterminer si le transfert de responsabilité de la Banque Emettrice vers la Banque Acquéreur a eu lieu.

ARTICLE 4 : COMMUNICATION DES JUSTIFICATIFS

En cas de litige, et si l'Acquéreur en fait la demande, Le Prestataire s'engage à fournir au Commerçant et à sa Banque Acquéreur tout justificatif des opérations de paiement réalisées dans les 180 jours ouvrés précédant la date de l'opération.

ARTICLE 5 : CONDITIONS TARIFAIRES

L'activation 3D sécurisée sera facturée 150 € HT. Les demandes d'authentification 3-D Secure sont facturées unitairement au-delà la 100ème par mois à hauteur de 0,025 Euros HT. Ce prix HT pourra être révisé au 1er janvier de chaque année conformément à l'article 12 « Révision » du Contrat.